

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS LE 27 OCTOBRE 2016

**Présents :** Didier LABRO, Frédéric FAGUET, Chantal CHEVRIAU, Agnès BELTZER, Marcelle TEULIERES, Christine WAY, Michel CABESSUT, Corinne DUPIN, André GENE BRIERES, Frédérique OLIVIER, Geoffrey ZAMBONI.

Guy DELLEUR, Directeur de l'EHPAD  
Paul GUILLONNET, Trésorier Principal de Cahors

**Absents :** Patrick VIGIER, Saliha OUSMER

Secrétaire de séance : Corinne DUPIN

Le Président demande aux membres du conseil si une délibération concernant une modification du résultat de l'exercice 2015 peut être rajoutée à l'ordre du jour, suite à une demande du conseil départemental.

La demande est approuvée à l'unanimité.

Le Président demande ensuite aux membres du conseil d'approuver le PV du CA du 12 septembre 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de G. ZAMBONI à 19H00

### **1) Vote du budget primitif et des tarifs de l'EHPAD pour 2017**

G. DELLEUR présente le budget et précise que celui-ci sera plus tendu que d'habitude. En effet, uniquement sur le poste « rémunération du personnel » le taux de 1,5 % d'augmentation autorisé est déjà obsolète puisque les caisses de retraites prévoient une hausse plus importantes. Il précise également que la CNP n'a pas pu être renégociée cette année suite aux antécédents d'arrêts maladie datant d'avant 2015, et qu'il existe aussi le problème des 30 jours de carence.

Le Directeur nous rappelle que, selon la convention tripartite, nous avons ouvert un poste d'auxiliaire de soins à temps complet et que le second doit être financé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Enfin, il est précisé que POLYGONE nous a fait une ristourne d'environ 31.000 € sur le loyer 2016 afin de permettre à l'Ehpad de constituer une provision pour grosses réparations.

Par contre, il y a lieu de modifier le montant de l'excédent prévisionnel sur le budget d'investissement qui passe à 206.298,79€ au lieu de 224.757,93€

Le budget et les tarifs de l'EHPAD pour l'année 2017 sont approuvés à l'unanimité.

### **2) décisions modificatives au budget 2016**

F. FAGUET demande à quoi correspond la provision sur charges. G. DELLEUR répond qu'il n'y avait pas d'affectation particulière. F. FAGUET précise qu'il faut vérifier. Il manquerait des contreparties et, Monsieur GUILLONNET étant d'accord, il est décidé de retirer le point **A** de la délibération.

Après discussion sur le point **B**, nous retrouvons également des anomalies. Il est donc décidé à l'unanimité de retirer la délibération. Les décisions modificatives sont reportées à une séance ultérieure.

### **3) ouverture d'un poste d'auxiliaire de soins à temps plein**

D. Labro explique que c'est le deuxième emploi financé par la convention tripartite. L'ouverture du poste est adoptée à l'unanimité.

### **4) ouverture d'un poste d'adjoint technique à mi-temps**

Le Président explique qu'actuellement il y a un emploi aidé à temps partiel qui n'est affecté à aucun poste en particulier. Il nous explique que la personne fait surtout de l'entretien et précise que son contrat se termine à la fin de l'année. Il souhaiterait donc créer un poste à mi-temps pour garder cette personne. C. Way demande si nous ne devons pas faire un appel à candidature, et si avec cette création de poste nous restons dans l'effectif global de 39,53 ETP.

D. LABRO répond par l'affirmative.

L'ouverture de poste est votée à l'unanimité.

### **5) réaménagement du prêt Caisse des dépôts 1085486**

C'est le prêt PLS qui doit être prolongé, et non pas le prêt phare. Le président explique que, si on allonge ce prêt de cinq ans, cela permettrait de diminuer le coût des échéances et donc le prix de la journée facturée aux résidents. Il précise également que le conseil municipal devra en être avisé et accepter de rallonger le bail emphytéotique de cinq ans.

La délibération est votée à l'unanimité.

### **6) modification de l'affectation des résultats pour l'exercice 2015**

Le président nous explique que le conseil départemental nous demande de modifier les affectations sur le poste hébergement en les intégrant sur l'année N+1 (soit sur 2016) et non pas sur l'année N+2. La modification est votée à l'unanimité.

### **7) questions diverses**

Le président nous informe que Madame PEYRROT Ingrid travaillant à la CPAM a accepté de siéger au conseil d'administration en remplacement de Madame PAUL Marie-claude.

M. Cabessut se propose de réfléchir pour le remplacement de Madame FAURE Betty.

F. FAGUET explique que les documents remis par G.DELLEUR en début de réunion sont intéressants et demande qu'à l'avenir tous les documents concernant le conseil d'administration nous soient envoyés par avance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.